

Séance ordinaire du Conseil Communal du 26 Février 2018

Présidente : Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**
3. **Election et assermentation d'une nouvelle Secrétaire**
4. **Election et assermentation d'une nouvelle Huissière**
5. **Lettre de démission de M. Samy Sari Savas, membre du groupe UDC**
6. **Assermentation d'un nouveau conseiller communal M. Sébastien Gallus au siège vacant de l'UDC**
7. **Préavis 01/2018** – Place de sport du Châtaignier. Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et création d'un terrain multisport. Construction d'une annexe pour le matériel
8. **Préavis 02/2018** – Aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétaison
9. **Registre des intérêts**, demande de renvoi à une commission suite à la séance de bureau du 24 avril 2017
10. **Motion de la Commission Consultative d'Urbanisme**
11. **Communication de la Municipalité**
12. **Communication de la Présidente et du bureau du Conseil**
13. **Propositions individuelles et divers**

Après l'exposé de Madame Amélie Ramoni Juriste SCL, Madame le Préfet Schumacher-Petoud et Monsieur le Préfet Serge Terribilini sur les missions et champs d'action du Conseil communal, la Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil a.i. procède à l'appel.

Sont excusés : Mesdames Monica Roulin, Viviane Prats-Alvarez et Messieurs Alain Chabloz, André Muller, Pietro de Gregorio, Raffaele Spinello (6)

Sont présents : 59 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

1. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce une demande de modification de l'ordre du jour :

- Retrait de la motion du CCU à la demande de Monsieur Mazouni

Virginie Dorthé : signale que la motion n'a pas été déposée par la Commission d'urbanisme en tant que telle. Dès lors, les points « Communications et Actualités de la Municipalité » sont portés au **point 10**, « Communications du Président et du Bureau du Conseil », portés au **point 11** et les « Divers » portés au **point 12**.

L'ordre du jour tel qu'amendé est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité l'ordre du jour modifié est accepté.**

2. Approbation du PV du Conseil communal du 11 décembre 2017

La Présidente ouvre la discussion.

Des modifications au PV du 11.12.2017 sont demandées :

Point 10 page 8 Jolanda Muller-Chabloz demande une modification de l'orthographe du nom « Monsieur Thomas Bischoff » en « Thomas Bischoff »

La discussion est close.

- **Le PV du 11.12.2017 avec la correction mentionnée est mis aux voix et accepté à une large majorité avec les remerciements à son auteur**

3. Election et assermentation d'une nouvelle Secrétaire du Conseil

La Présidente prend la parole :

« Notre huissière et secrétaire ad Intérim Madame Nathalie Penso, postule comme secrétaire. Elle a fait preuve d'une grande efficacité en tant qu'Huissière et le Conseil commence à bien la connaître. C'est une personne fort sympathique, intelligente, ouverte et surtout, à l'écoute. C'est une chance de l'avoir eue provisoirement au secrétariat du CC comme remplaçante de Monsieur De Viron.

Depuis début décembre 2017 elle a abattu un travail considérable pour remettre à jour l'organisation du secrétariat. Elle a également mené un formidable jeu de piste pour remettre de l'ordre, entre autre, dans les indemnités.

Indépendante, elle est spécialiste en organisation et management, ainsi que formatrice. Elle est détentrice d'un diplôme fédéral de Directrice d'Institution Sociale. Elle bénéficie également d'une belle expérience de cheffe de service à la Commune de Préverenges.

Madame Nathalie Penso, est-ce que vous nous confirmez que vous acceptez votre candidature au poste de secrétaire du Bureau du CC pour la suite de cette législature 2016-21 ? »

La postulante est priée de se lever pour se présenter à l'assemblée. Elle accepte sa candidature. Suite au vote, à une large majorité, Madame Nathalie Penso est élue au poste de Secrétaire du Conseil et dûment félicitée. La nouvelle Secrétaire du Conseil est invitée devant la tribune pour son assermentation et l'assemblée priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

La Présidente félicite la nouvelle Secrétaire du Conseil et lui souhaite la pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches au service de la population montaine.

- **A une large majorité, les membres du Conseil élisent Madame Nathalie Penso à la fonction de secrétaire du Conseil communal**

4. Election et assermentation d'une nouvelle Huissière du Conseil

La Présidente prend la parole :

« Madame Penso, précédente huissière ayant été appelée à une nouvelle fonction, et après des recherches laborieuses et quelques postulations, nous avons trouvé une nouvelle candidature idéale en la personne de Madame Josefa Paillette.

Madame Paillette est montaine. Elle est mariée et maman de 2 enfants de 10 et 20 ans. Elle a l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, elle est communicative et anticipative. Elle souhaite vivement prendre part à la vie communautaire du Mont car elle a du temps à offrir. De plus, avis aux dévoués du dépouillement des votations, elle adore faire la cuisine ! Elle est actuellement employée à 50% comme collaboratrice administrative dans une société de sécurité. Elle bénéficie également d'une formation d'assistante RH. »

La postulante est priée de se lever pour se présenter à l'assemblée. Elle accepte sa candidature.

Suite au vote, Madame Josefa Paillette est élue à une large majorité au poste d'huissière communale et dûment félicitée. La nouvelle huissière communale est invitée devant la tribune pour son assermentation et l'assemblée priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

La Présidente félicite la nouvelle huissière communale et lui souhaite la pleine satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches au service de la population montaine.

- **A une large majorité, les membres du Conseil élisent Madame Josefa Paillette**

5. Lettre de démission de Monsieur Samy Sari Savas, membre du groupe UDC

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Sari Savas.

6. Assermentation d'un nouveau conseiller communal au siège vacant de l'UDC- Sébastien Gallus

Suite à la démission de Monsieur Savas, la Présidente a reçu la candidature du « vient ensuite » sur la liste UDC, Monsieur Sébastien Gallus. Cette candidature respecte les conditions légales, en particulier le délai de l'article 66 LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques) et les conditions de fond de l'art. 67 LEDP :

avec le soutien d'au moins 6 signataires de la 1^{ère} liste. Sa candidature a été validée par le greffe suite au contrôle des signatures de ses parrains UDC de la 1^{ère} liste.

Le nouveau conseiller est invité devant la tribune et l'assemblée priée de se lever.

La Présidente lit la promesse officielle et reçoit la déclaration solennelle : « *Je le promets* ».

- **Le nouveau candidat est félicité et invité à prendre place de plein droit au sein de son groupe.**

7. Préavis 1/2018 - Place de sport du Châtaignier. Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et création d'un terrain multisport. Construction d'une annexe pour le matériel

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad'hoc à donner lecture du rapport de son rapport.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Jean-Marie Urfer

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, Monsieur Gérard Mojon à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission. Monsieur Mojon demande l'autorisation de la Présidente de ne lire que l'analyse du préavis et des conclusions ce qui est accordé.

Lecture de l'analyse du préavis et des conclusions du rapport de la commission des finances par Monsieur Gérard Mojon.

La discussion générale est ouverte.

Intervention : Jean-Pierre. Sueur, Syndic donne quelques précisions sur le schéma directeur (page 3 du document en question) qui positionne le site du Châtaignier comme pôle d'activités plutôt que site uniquement sportif. Au chiffre 1 le terrain de football et le terrain multisports, devisé à CHF 2'500'000.-, vision sur un terrain plat, sans problèmes. A noter que le document fourni constitue un document d'intention uniquement. Au chiffre 2 le parking et la cantine. Une commission participative est mise sur pied pour la cantine, dont les résultats ne sont pas encore connus. A la suite de quoi des choix et un projet pourra être initié. Cela signifie que ces éléments ne seront probablement pas construits dans cette législature. Les montants évoqués (CHF 5'000'000.- budget 2018) sont estimatifs. En ce qui concerne le terrain de sport, il est devisé à CHF 1'000'000.- qui constitue également une intention, les éléments étant actuellement à l'étude pour savoir ce qu'il y a réellement à changer. Le Syndic rappelle que l'intention dépend des finances et des possibilités de l'Administration communale.

Question : Christophe Blanc : ne comprend pas complètement la démarche, notamment l'ordre d'apparition des différentes phases : 1.- construction et aménagement des places de sport, qui potentiellement amèneront plus de visiteurs, et en parallèle, pas de places de parc en plus voire moins, ne comprend pas cette démarche qui créera plus de nuisances qu'il n'y en a déjà.

Réponse : Jean-Pierre. Sueur, Syndic : il n'y aura pas de suppression de places. Les endroits de parage lors de manifestations, tels qu'actuellement resteront d'actualité. Le terrain de sport ne va pas amener plus de monde au site du Châtaignier, cela va permettre d'accueillir plus de jeunes, pas plus de voitures. Les raisons de cette étude est que le site n'est pas utilisable pendant 5 mois de l'année et le nombre de personnes qui jouent au foot, actuellement 300-350. Selon le Syndic, le nombre de personnes et le nombre de voitures n'augmenteront pas.

Question : Olivier Maggioni : se dit, ainsi qu'au sein du groupe PS, plutôt favorable à soutenir les conclusions de la commission ad'hoc. Regrette qu'il n'y ait pas de planification mais reconnaît qu'on ne peut faire les choses qu'avec l'argent qu'on a, au fur et à mesure, ce qui est sage. En revanche il a appris que s'imposait un terrain synthétique, dont l'utilisation a des échos médiatiques dans la mesure où certains types de

terrains synthétiques sont polluants et posent des problèmes pour la santé publique. Certains pays les interdisent. S'est-on assuré que le matériau choisi est sans danger.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : Certains terrains sont constitués de caoutchouc recyclé, dont des pneus. Il ne s'agit pas du choix de la Commune. Dans ce cas le matériau est le TPE (élastomères thermoplastiques) qui est approprié pour les exigences du jeu et également conforme aux nécessités en terme de résistance au gel. L'Office Fédéral de la Santé Publique a analysé les différentes matières et estime qu'il n'y a pas de danger particulier.

Question : Laurence Müller-Achtari : une discussion a déjà eu lieu lors du préavis 17-2016, concernant le crédit d'étude. La question de l'équité était à l'ordre du jour. Il a été annoncé que les sociétés et les écoles auront accès toutefois, madame Müller-Achtari souhaite avoir un règlement d'utilisation pour garantir cette équité et dépose une proposition d'amendement au préavis qui règlera les modalités d'utilisation et le partage pour les utilisateurs. Lecture est faite de la demande d'amendement : **la Municipalité est priée d'établir un règlement d'utilisation des nouvelles installations sportives prévues dans le préavis.**

Question : Virgine Dorthe : revient sur la suppression de places de parc qu'elle est sûre d'avoir vu dans le préavis.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : 1.- le règlement d'utilisation des installations sportives sera élaboré - 2.- concernant les places de parc : effectivement 2 places de parc qui se trouvent dans le passage seront supprimées.

Question : Olivier Descloux : le terrain multi sport sera-t-il accessible au public le week-end, dimanche à titre privé (terrain grillagé) ?

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : les deux installations seront clôturées et possiblement fermées : l'intention de la Municipalité est, pour le terrain de foot, qu'il soit à disposition des sociétés ou des écoles ou autres groupements constitués. Pour la partie multi sport, l'intention est de la laisser ouverte au public si tout se passe correctement.

Intervention : Olivier Descloux : souhaite que le terrain soit ouvert à tous, que les incivilités soient gérées de sorte à permettre cet accès à tous. Par ailleurs, il relève que le prix du local de 100 m², à CHF 300'000.- lui paraît abusif pour un local non chauffé.

Réponse : André Guex, Municipal : le montant concernant le local est de CHF 250'000.- le reste est constitué par les aménagements. Un appel d'offres sera lancé pour trouver le meilleur rapport coût/qualité. Le coût du bâtiment a été comparé avec des containers et la solution choisie est le meilleur marché.

Question : David Richard : au sujet du matériau sur le terrain synthétique : le liège a-t-il été envisagé, c'est un matériau naturel.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : le choix a été fait par rapport aux exigences d'élasticité du terrain et des contraintes météorologiques

Question : Yann Muller : le local de rangement coûterait CHF 250'000.- pour la construction – selon ses recherches, le prix d'un container déjà aménagé est de CHF 10'000.-- soit CHF 30'000.- pour trois. Demande pourquoi cette solution plus économique n'a pas été prise en compte.

Réponse : André Guex, Municipal : déclare qu'il n'a pas trouvé de container à ce tarif, cela se situait plutôt aux alentours de CHF 30'000.- à 40'000.-. Il serait intéressé d'avoir les coordonnées.

Question : Richard Nicole signale qu'en tant que Président de la Commission ad'hoc, il s'est abstenu de voter car il trouve le projet bien en soi, mais un peu brouillon et souhaite avoir une vision globale et claire des étapes, de leur financement sur le long terme, des délais. Ses questions n'ont pas trouvé de réponses et renvoyées au Plan Châtaigner. Le Plan « Châtaigner » évoqué par la Municipalité ne règle pas toutes les questions sur le sujet et reste au niveau de l'intention. Relève des points précis du Plan qui sont significatifs d'un certain manque de cohérence.

Réponse : Jean-Pierre. Sueur, Syndic : le projet est cohérent dans le plan directeur du Châtaigner comme pôle d'activités. Des estimations ont été faites et se situent entre CHF 15' et 18'000'000.- et ont été

intégrées aux projets de budget jusqu'à 2022. Une demande a été faite à la fiduciaire conseil BDO, avec le concours du boursier, pour d'analyser sur 8 ans, les aspects financiers du projet. La cohérence se situe dans le plan directeur qui ne peut pas se changer tous les ans.

Intervention : Yann Muller : Signale que Kaiser kraft propose des containers : pour CHF 11'190.-

Réponse : André Guex, Municipal : relève que les aménagements extérieurs, amenée d'eau etc. font aussi partie du prix et rappelle qu'un appel d'offre sera de toute façon lancé.

Intervention : Bertrand Martinelli : manifeste son intérêt pour être membre du comité FC le Mont – Il relève concernant la commission des finances, les aspects de planification et également dans la manière d'amener l'objet. Comment la Commission des finances planifie ses interventions : alors que le temps était suffisant depuis la Commission « Châtaignier », pour agir avant au niveau de la planification financière et que des éléments n'apparaissent qu'au moment du vote à moins qu'il n'y ait une réelle opposition de fond qui doit être débattue. Il s'agit maintenant d'envoyer le signal aux habitants de la commune que le Conseil communal soutient la Municipalité dans son projet de pôle d'activités ce qui permettrait de rassembler autour de ce pôle. Encourage à suivre cette démarche.

Intervention : Jean-Marie Urfer : Malgré les quelques défauts, le projet est bon et a été bien pensé. Encourage également à soutenir le projet.

Intervention : Valérie Moreno : N'avait pas noté précédemment le clôturage des terrains. Elle trouve très dommage pour les familles que ceux-ci ne soient pas à disposition en tout temps, notamment en regard du montant alloué. Autre point, concernant le rapport du bureau d'ingénieurs : les spécialistes qui chiffrent les travaux ne sont jamais nommés, notamment en regard des informations données au sujet des terrains synthétiques, qui pourraient les engager du point de vue santé publique, par exemple.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : le terrain synthétique sera clôturé mais à disposition des personnes connues et organisées en société/groupe etc., l'ancien terrain est ouvert tout le temps. Concernant le nom des sociétés d'ingénieurs : selon procédure des marchés publics : la Municipalité choisit à la fin de la procédure. Actuellement il n'est pas possible de dire quelle société est concernée.

Intervention : Valérie Moreno : les sociétés qui se sont prononcées et ont donné les prix (crédit d'études) sont payées pour cela mais ne sont pas connues. Concernant le terrain, elle maintient qu'il est dommage de perdre cette liberté d'aller jouer sans avoir à aller chercher une clé.

Question : Laurence Müller-Achtari : Autre problématique : distance pour aller jusqu'aux toilettes derrière la cantine : elle préférerait que le coût du local de rangement soit réduit pour pouvoir ajouter une toilette « mobile »

Question : Olivier Descloux : souhaite connaître la définition du « Pôle d'activités » : L'aspect sportif renforcé, mais qu'est-ce que le « pôle d'activités » ? Il note également que les dépenses suivent les budgets à disposition. Il relève que la cantine du Châtaignier qui est très utilisée, devrait être prioritaire pour des travaux, par son utilisation plus soutenue par toute la population.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : La position de la Municipalité est que, dans la mesure où la majorité des utilisateurs du terrain seront des groupes constitués et auront accès aux vestiaires et installations, le 99% des cas seront couverts. Concernant les WC, Monsieur Amaudruz relève que ceux-ci sont régulièrement saccagés à tel point que certains lieux ont dû être fermés. Il ne s'agit pas uniquement du travail de nettoyage, il s'agit surtout des déprédations. Pour ce qui est des personnes qui ne font pas de sport et de la cantine, une procédure participative avec toutes les sociétés concernées, met en évidence que la cantine est encore opérationnelle.

Intervention : Marie-Dominique Grobety : Une surveillance est-elle prévue ?

Question : Bertrand Martinelli : Toilettes châtaigner : Actuellement, elles restent accessibles en tout temps et à une bonne partie de la population. Au budget du FC le Mont, une partie, environ CHF 9'000.- est dévolue à l'intendance. Et la consigne est de laisser ouverts les WC de 8h00 à 22h00.

Intervention : Ariane Annen Devaud : *suite à une remarque de recadrage du temps par la Présidente* : Lors d'une demande de vote sur 4'000'000.- de budget, estime que le temps doit être laissé aux questions légitimes

Réponse : Marie-Dominique Grobety, Présidente : rappelle que la Présidente est la garante du temps.

La parole n'est plus demandée.

L'amendement priant la Municipalité d'élaborer un règlement d'utilisation, demandé par Laurence Müller-Achtari **est voté en premier**

- **L'amendement est accepté à une large majorité**

Vote sur le Préavis 01-18: > Préavis tel qu'amendé

Accepté : 30 voix

Refusé : 21

Absentions : 10

- **A la majorité le préavis 01-18 est accepté**

- Le problème de comptage de cet objet, relevé en fin de séance par certains Conseillers n'a pas d'impact sur le résultat clairement majoritaire

8. Préavis 2/2018 – Aménagements extérieurs de l'administration communale de Crétalaison

La Présidente invite la Présidente et rapporteuse de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Madame Jolanda Muller-Chabloz

La Présidente invite la rapporteuse de la commission des finances, à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission des finances par Madame Elisabeth Corbaz-Schwarz

La discussion générale est ouverte.

Intervention Christian Menétrey, Municipal : fait une présentation au sujet des véhicules de fonction :

- Présentation en annexe du PV

« En préambule, sur la base d'une volonté municipale, c'est tout naturellement la rationalisation souhaitée en mettant des véhicules de fonction à disposition de nos collaborateurs du service technique au même titre que le véhicule de la police administrative, du service des bâtiments ou de la voirie. Les véhicules sont équipés d'habits de sécurité, d'une une, voire deux caisses de matériel pour faire les relevés de chantiers etc.

Dans le cadre de la crédibilité de la politique énergétique et la valorisation de l'image de notre Commune, il vous est proposé l'achat d'un véhicule électrique. Notre efficacité : la minimisation de la consommation et la promotion des énergies renouvelables.

Notre administration utilise de l'électricité verte (Nativa plus). Dans le même esprit, nous étudions la pose de panneaux solaires sur le toit de notre administration. Ainsi nous sommes dans la continuité de la société 2000 watts.

Pour rappel, nous avons à disposition 1 véhicule Mobility avec 2 cartes à disposition. Il est évident que nos collaborateurs utilisent le véhicule Mobility dès la programmation de leurs rendez-vous.

Pour la commission des finances :

« Nous sommes en cours d'analyse de la politique générale de stationnement de notre Commune. L'un des points soulevés, l'aménagement des places de parc publiques dédiées aux véhicules électriques avec des bornes de chargement dans les endroits stratégiques.

L'analyse est en phase de rédaction et doit être validée par la Municipalité.

Dès lors nous ne pouvons pas communiquer de montants alors que

1.- nous ne connaissons pas les endroits précis et nous savons que les fouilles peuvent être onéreuses

2.- une borne 22kw coûte CHF 4'000.- par prise.

Dans les demandes de permis de construction des Plans de Quartier, commerces ou parkings, nous demandons un emplacement avec minimum 2 places pour les véhicules électriques.»

Résumé du projet Mobility flex : les véhicules seraient à disposition du lundi au vendredi pour la commune et libre le week-end pour des locations – l'inconvénient : le coût et les contraintes de remise le week-end (vider systématiquement le vendredi) et vérification de l'état. L'avantage : l'entretien ne coûte presque rien. Les véhicules seraient achetés en leasing

Question : Jolanda Müller-Chabloy : remarque que le 100% des trajets effectués par l'Administration sont déduits et pas les 75%. 2^{ème} question concernant l'utilisation des véhicules, actuellement l'utilisation des véhicules privés ne nécessite pas de transfert de matériel. Si l'objectif est la rationalisation, il semble que cet objectif ne soit pas atteint sur ce point.

Réponse : Christian Menétrey, Municipal : les trajets sont remboursés à 100% - A noter que les collaborateurs ont aujourd'hui le matériel dans leur véhicule en permanence ce qui rend service.

Question : Jean-Marie Urfer : le matériel sera-t-il dans les nouveaux véhicules ? – La mise à disposition de ces véhicules peut être vue comme un service public de plus pour le week-end.

Réponse : Christian Menétrey, Municipal : signale que le véhicule Mobility sur le parking de Crétaison n'est pas rentable. Une réflexion sur le sujet du coût est menée pour savoir si cela est toujours nécessaire.

Question : Alfred Belet : demande une précision : les CHF 7'500.- de location privée suggérée sont-ils en plus des véhicules Mobility ?

Réponse Christian Menétrey, Municipal : le montant est un peu surévalué, effectivement

Question : Raymond Studer : s'interroge sur la création de places de parc supplémentaires pourquoi ne pas transformer des places existantes ? – selon lui, une vision globale serait nécessaire

Intervention : Marc Maillard : les deux supprimées au Châtaigner pourraient être utilisées

Réponse : Raymond Studer : signale qu'il ne s'agit pas la même population.

Réponse : Christian Menétrey, Municipal : Signale que les places de l'administration doivent rester vides et donc des solutions doivent être trouvées.

Question : Jolanda Müller Chabloy : intervient au sujet de l'amendement proposé est-il d'actualité est-ce que la réponse du Municipal convient à la Commission Ad'hoc ? :

- **L'amendement envisagé est retiré**

La parole n'est plus demandée.

Le Préavis 2-18 est mis au vote tel quel :

Accepté : 41

Refusé : 6

Absentions : 6

- **A une large majorité le préavis 02-2018 est accepté**

9. Registre des intérêts

La présidente rappelle le contexte :

« Le 3 avril 2017 Madame Jolanda Müller a présenté un postulat à notre précédent Président M. Jean-Charles Fresquet afin de tenir un registre des intérêts pour la législature 2016-2021. Elle souhaitait charger le bureau de tenir celui-ci. Monsieur Jean-Charles Fresquet, avec son Secrétaire, et sur le modèle de ce qui se fait au Conseil Communal de Lausanne, a établi un document type qu'il a soumis à tous les chefs de groupe, en les priant de lui faire part de leurs commentaires, remarques et questions.

Ce sujet a été traité lors de la séance du CC du 24 avril 2017. Rien n'a bougé depuis alors que le bureau du conseil aurait dû mettre à l'ordre du jour de sa séance mensuelle la discussion d'un préavis sur le sujet et la nomination d'une commission ad hoc afin de rapporter sur ce préavis. (PV du CC du 24 avril 2017, p 6). Le bureau a repris le dossier en main suite à la demande de Mme Catherine Roulet.

Après un entretien avec Monsieur Duvoisin, Juriste au Service des Communes, il en ressort ceci :

- 1. En aucun cas un Conseiller ou une Conseillère Communal peut rédiger un préavis.*
- 2. Le registre des intérêts doit être inscrit dans le règlement. Pour l'instant l'article 56 de notre règlement du CC, stipule que le bureau **peut** tenir un registre des intérêts. Cette disposition ne rend pas **obligatoire** la tenue d'un tel registre.*
- 3. Pouvoir, n'est pas devoir. Il faudrait changer le règlement afin de rendre ce registre obligatoire.*

Cette proposition de modification du règlement devrait être établie par les initiants soit le Mont Citoyen via un postulat. Ensuite, conformément à la définition de la page 4 du règlement du Conseil (sous le titre : Le projet de règlement ou décision du Conseil), la Municipalité devrait accompagner la proposition de modification du règlement par le biais d'un préavis.

Et pour terminer, n'oublions pas que la tenue d'un tel « registre des intérêts » donnera davantage de travail à notre Secrétaire. A noter qu'il faudra également revoir les indemnités de celle-ci. Le bureau se chargera également d'un postulat concernant les indemnités de la Secrétaire. Finalement comment allons-nous empoigner ce registre des intérêts ? »

La discussion générale est ouverte.

Intervention : Nadege Longchamp souhaite prendre connaissance des tenants et aboutissants de ce sujet avant de se prononcer

Intervention : Christine Menétrey signale que vu la difficulté d'établir des règles, il n'y a pas de moyens de contrôle ou de sanction. Sa conclusion est d'éviter de bureaucratiser l'administration et rendre la responsabilité individuelle par le biais du processus de récusation prévu, d'éventuels conflits d'intérêts.

Intervention : Olivier Maggioni : ne souhaite pas se prononcer sur un sujet non maîtrisé. Il propose de créer une commission pour creuser le sujet.

Intervention : Jolanda Müller-Chabloz : à Lausanne le registre est public, mais d'autres communes ont certainement fait la démarche. Pense que c'est en essayant qu'on se rend compte de l'utilité. Elle propose d'évoluer dans la réflexion. Notamment au niveau du foncier. Ouverture de la discussion et vote, voire commission.

Intervention : Laurence Müller Ahtari : Propose un renvoi à la commission (ou pas) pour le vote.

Intervention : Jean-Marie Urfer : La Commune de Montreux en tient un. A Lausanne il s'agit d'une feuille A4 avec 5 questions qui sont scannées une fois remplies, cela ne demande manifestement pas un travail administratif conséquent.

Intervention de la Présidente : trouve intéressante la proposition de Madame Müller-Achtari : vote sur le renvoi en commission

Intervention : Marc Maillard : en avril 2017 avait envoyé un projet avec 4 questions : il avait dit à ce moment-là, que ce document doit servir, il faudrait qu'il soit complet, y compris le domaine foncier et donc à ce stade cela ne semble pas utile.

Intervention : Laurence Müller Achtari : est d'avis que la bonne foi et la confiance suffisent pour une commune de cette taille.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur le renvoi en commission du registre des intérêts

Pour 18

Contre 37

Abstentions 3

➤ **A la majorité, le renvoi est refusé**

10. Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole au Syndic et à la Municipalité.

Christian Menétrey, Municipal : Sur les 7 recours du syndicat des améliorations foncières de notre Commune, qui avaient débuté le 19 mars 1982, tous ont été rejetés par le TF. Cela confirme la légitimité des plans de quartiers et qu'il n'y aura pas de dézonage.

Michel Amaudruz, Municipal : La Commune est membre de l'Association JUTAVAQ « Jorat une terre à vivre au quotidien » dont le but est d'étudier l'opportunité de créer un parc naturel périurbain sur le territoire du Jorat. Comme les conseils communaux devront se prononcer vers fin 2019 il est important de pouvoir se faire une opinion à ce sujet : 4 soirées participatives ont été organisées dont la première à lieu demain 27 février à Pra Roman, le 1er mars à Froideville, le 6 mars à Ropraz et le 8 mars à Montpreveyres entre 19h30 et 22h00. Dépliant à l'entrée + communiqué de presse de l'association, la présentation du périmètre de la zone centrale. Le dépliant distribué tout ménage avec les activités 2018.

2^{ème} communication au sujet du souci : oublié le dépliant déchet est à présent à disposition sur internet en janvier – Est maintenant rectifié et distribué. Il n'y a aucun changement par rapport à l'année passée au niveau de l'organisation.

11. Communications de la Présidente et du Bureau du Conseil

La présidente prend la parole :

- Afin d'être plus efficace au Bureau du Conseil, de perdre moins de temps avec des tâches chronophages, d'économiser du papier, des enveloppes et des timbres, il est proposé aux Conseillères et Conseillers de signer le document qui passe dans les rangs pour accepter l'envoi des convocations au Conseil par e-mail. Celle et ceux qui n'ont pas d'ordinateurs, ou qui ne souhaitent pas ce mode de faire, le mentionnent et ils recevront les convocations par la poste.
- Un mail explicatif sur l'octroi des indemnités du Conseil sera prochainement envoyé.
- Rappel : certains membres n'ont pas encore envoyé leurs coordonnées bancaires au Boursier Communal Monsieur Laurent Vial. C'est indispensable.
- Suite à la demande de Monsieur Olivier Descloux la Présidente donne lecture du courrier confirmant la démission de Monsieur Guy de Viron.

- Rappel : invitation de l'UCV à une soirée d'information sur la répartition des compétences entre Autorités Communales le 1^{er} mars à Bussigny.
- Rappel : invitation à visiter le chantier de la crèche et des ateliers de la Fondation des Oliviers le 25 avril.

12. Propositions individuelles et divers

La discussion générale est ouverte.

Intervention : Bertrand Martinelli : souhaite une séance d'information sur le syndicat des améliorations foncières. Signale par ailleurs les écarts de voix lors de comptage lors des votes ce qui entache leur crédibilité. Il souhaite que des actions soient menées afin d'éviter que cette situation perdure.

Réponse : Marie-Dominique Grobéty, Présidente, déclare que ce sujet a été débattu lors de la dernière séance de Bureau et passe la parole à Nicolas Mojon.

Réponse Nicolas Mojon : le décompte est fait par les scrutateurs, mais il n'y a pas de vérification si tout le monde a voté ou non. Entre le nombre de conseillers présents et le nombre de voix, il ne doit pas y avoir plus de voix, c'est le seul impératif.

Intervention : Marc Maillard : signale que lors de l'appel il a compté 58 membres et qu'au préavis 1, 61 votes ont été exprimés.

Intervention : Virginie Dorthe : abonde dans le sens de la remarque de Monsieur Martinelli dans le sens qu'il en va de la crédibilité du Conseil communal. Relève l'obligation de refaire ce vote ne serait-ce que pour la forme. On ne peut pas publier des chiffres erronés dans le PV.

Intervention : Marie-Dominique Grobéty, Présidente : signale qu'on ne publie plus le détail mais qu'elle est d'accord sur le fond.

Intervention : Virginie Dorthe : souligne que tout le monde est amené à progresser. Les concitoyens nous ayant élu en toute confiance, il est indispensable de faire un effort.

Intervention : Isabel Taher-Sellés : se réfère à la manifestation : « Le Mont Apprentissage » qui l'a beaucoup intéressé et souhaite que lors d'un prochain Conseil, Monsieur Somsy, Municipal, fasse une synthèse sur le sujet (nombre d'entreprises, de contrats, de jeunes etc. concernés).

Intervention : Karim Mazouni : revient sur le problème de comptage : publié ou pas, le comptage doit être précis.

La Présidente, Marie-Dominique Grobéty demande si l'assemblée souhaite qu'un nouveau vote soit fait sur toutes les votations de ce soir.

Réponse par M. Somsy à Madame Taher-Sellés : Une synthèse sera publiée les 4 coin du mont.

Intervention : Valérie Moreno : trouve important que le problème de comptage soit réglé une fois pour toutes, dans la mesure où il est régulièrement évoqué en séance du Bureau.

Intervention : Bertrand Martinelli : Personnellement ne souhaite pas que l'objet soit remis au vote. Il existe des procédures et qu'on pourrait aller jusqu'à annuler la présente séance et que sa remarque n'était pas dans cet objectif. Aujourd'hui les résultats des votes ne laissent pas de doute, mais que ce ne sera pas toujours le cas. Le problème doit être résolu pour la prochaine séance.

Intervention : Richard Nicole : Souhaite avoir les chiffres à chaque votations (nombre de votants, nombre de oui, non, abstentions).

Intervention : Jean-Charles Fresquet : évoque le sujet des informations concernant Car Postal : Aimerais que la Municipalité, dans la prochaine séance, informe l'assemblée si la Commune est impactée par le problème actuel.

Intervention : Valérie Moreno : a de la difficulté à comprendre le concept qui fait que l'addition des oui – non – abstentions ne fait pas forcément le nombre de présents. En fait tout le monde ne lève pas la main, c'est la raison pour laquelle il peut y avoir moins de votants. En revanche, il ne peut pas y en avoir plus.

La Présidente, Marie-Dominique Grobéty redemande si l'assemblée souhaite qu'un nouveau vote soit fait sur toutes les votations de ce soir ou l'objet du Préavis 1-18 dont le comptage a été problématique.

Intervention : Souhaite savoir si le 5 mai, la déchetterie mobile aura bien lieu sur le parking ou est-ce incompatible avec la foire de mai.

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal : la question sera étudiée.

Intervention : Olivier Descloux : Au sujet de la publication 4 coins du mont : billet d'humeur : n'a pas compris le contenu et souhaite soit une explication soit un rectificatif dans la prochaine édition. Est dérangé par le ton de la part d'un périodique officiel

Réponse : Marie-Dominique Grobéty, Présidente : signale qu'il faut écrire à la rédaction

Réponse : Michel Amaudruz, Municipal dit qu'il a été discuté en rédaction. Il s'agissait d'un billet humoristique et fait pour réfléchir. Le Municipal transmettra la remarque.

Intervention : Marie-Dominique Grobéty, Présidente : signale qu'elle a entendu les demandes des Conseillères et Conseillers au sujet des comptages et que le nécessaire sera fait au niveau des scrutateurs. Elle remercie également les personnes qui se sont proposées pour le dépouillement du 4 mars.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les membres présents et souhaite une bonne soirée et bon retour dans leurs foyers.

La Présidente clôt la séance à 23h05 et souhaite à chacun une bonne fin de soirée.

Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

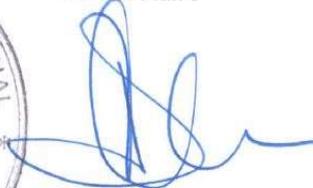
La présidente :



Marie-Dominique Grobéty



La secrétaire



Nathalie Penso

Annexes :

- *Présentation de la Préfecture (pré-séance)*
- *Présentation Mobilityflex*